ART. 1ER BIS N° 397

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 3833)$

AMENDEMENT

N º 397

présenté par M. Hetzel

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.